



Compte rendu du CTPM du 29 Novembre 2010

CFDT : Hubert LEBRETON, Véronique THYS, Freddy HERVOCHON, Patrick GROSROYAT, Stéphane BOTORINE

Déclarations préalables des OS

Ce CTPM est présidé par JF MONTEILS, Secrétaire Général du ministère. L'USEE-CFDT a interpellé le SG au travers d'une déclaration préalable jointe en parallèle à ce compte rendu ou visible ici : http://www.cfdt-ufeem.org/dossiers/medad/doc10/CTPM_29-11-10_declaration.pdf

Réponses de JF MONTEILS aux organisations syndicales

Les élections des représentants du personnel sont un sujet important. Suite aux différentes remarques des OS, le SG a demandé un bilan des derniers scrutins et un examen des modalités des élections 2011. Il se félicite du taux de participation des dernières élections.

En ce qui concerne l'organisation ministérielle, il cite le chef de l'Etat qui qualifie notre ministère de « ministère considérable ».

3 niveaux sont à examiner :

- les intitulés ministériels qui sont symboliques
- les attributions ministérielles avec les décrets (compétences des ministres et moyens alloués)
- l'organisation du ministère.

Il n'y a pas de modifications du périmètre de l'autorité du Ministre, mais concernant la sécurité routière, il y a bien un transfert au ministère de l'Intérieur dans un cadre interministériel. Il y a une volonté de stabilité afin de ne pas bouleverser les organigrammes. La poursuite de la gestion des compétences par notre ministère est souhaitable. Le SG est partisan de maintenir le statu quo avec les services du ministère de l'Intérieur.

En ce qui concerne la DSCR, les compétences sont transférées.

Pour ce qui concerne l'Energie, les entrecroisements sont forts.

Les DREAL sont stabilisées et il n'y a pas de raisons de changer. Il serait incompréhensible qu'il y ait un changement de tutelle avec les nouvelles attributions du ministère.

Lors de ses rencontres avec les DREAL sur le terrain, le SG ne souhaite pas rencontrer les OS locales.

Les relations avec la préfectorale ne sont plus un problème systémique.

Réseau scientifique et technique : La question des statuts et des structures est complexe. Les CETE sont à la croisée du national et du territorial. Comment faire en sorte que ces centres soient généralistes et suffisamment pointus ? Il paraît indispensable de conserver cette formule d'équilibre.

ISTED : Nous sommes en phase de propositions des agents pour qu'ils se déterminent. C'est un dossier difficile.

Navigation : C'est à reprendre avec le nouveau cabinet. Contact sera pris avec les OS car la concertation n'est pas encore achevée.

Agence de la Nature : Ce qui est reconnu du pilotage en matière de biodiversité. La Ministre a renoncé à une fusion sur un périmètre élargi. Les discussions vont reprendre.

Transfert des Parcs : Pour les ouvriers, le SG comprend l'impatience sur ce dossier. L'Etat souhaite organiser cette table ronde avec les Conseils Généraux. Pour une rencontre, il faut que chacun des participants ait la volonté de venir autour de cette table. Une rencontre avec le SG est programmée avec les OS.

La viabilité hivernale : Les crédits sont importants pour des questions de sécurité. Dans cette période de crise économique, sur ce chapitre, nous revenons à un niveau 2007-2008. Les modalités de déneigement existent pour répondre dans les plus brefs délais.

CVRH : Il y a une volonté de rentrer dans une phase de stabilisation statutaire.

ENIM : La localisation à la Rochelle est un fait acquis. Le dernier point à résoudre concerne le bâtiment. Contact a été pris avec le Préfet pour accélérer ce dossier.

Mutualisation : C'est une question sensible avec les préfets- Aucun mouvement ne se fera sans une validation interministérielle.

3 chantiers lancés pour les fusions de corps : fusion de corps ATE, Météo- France et IGN ; B technique, des réunions sont programmées ; une réunion est proposée le 21 décembre prochain pour discuter du calendrier début 2012 (aboutissement)

Heures Sup. : les réunions seront réactivées

Statut AE, ONCFS, ONEMA : En instruction interministérielle avec un suivi étroit par le ministère

Les tableaux d'avancements des catégories C : Les CAP ont été reconstitués tardivement et il convient de rattraper le retard pour avoir des avancements N-1.

Elections :

C'est un sujet de préoccupations primordiales, le SG a demandé un bilan des dernières élections. Une réunion est prévue mi décembre avec la DRH. Il faut s'améliorer au vu du bilan. Le taux de participation de plus de 70% est un signe de vitalité et renforce la légitimité des représentants du personnel.

Point n° 1 : Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à St Pierre et Miquelon : La réforme de l'Etat et la RGPP en Outre Mer se sont appliquées sans concertation selon les mêmes méthodes dénoncées en Métropole. Avec au final, toujours les mêmes difficultés à prendre en charge par les seuls personnels. C'est pourquoi nous avons voté contre en citant, à titre

d'exemple, le cas de Mayotte sur la base d'une contribution d'un militant y ayant travaillé qui disait que ce nouveau petit département à la démographie explosive et aux besoins immenses en terme de logement, d'équipements, d'infrastructures ne pourrait que difficilement subir une nouvelle réforme de l'organisation administrative. Il semblerait sage de proposer un moratoire sur une telle réforme tant que les effets de la départementalisation ne sont pas consolidés et complètement intégrés par les mahorais. **La CFDT vote donc CONTRE comme les 3 autres organisations syndicales.**

Point N°2 : Conseil de santé de l'établissement national des invalides de la Marine (ENIM)

Face à l'opposition des organisations syndicales dont la CFDT qui a dénoncé l'absence de consultation des organisations représentatives des marins, le Président du CTPM a accordé le report du point à un prochain CTPM en demandant d'assurer la consultation rapide du CA et du CTP de l'ENIM. Cela a été une fois de plus l'occasion, pour nous, de réitérer nos demandes sur la délocalisation de l'ENIM et surtout de la prise en charge des difficultés rencontrées par les personnels.

Point n°3 : Projet de décret modifiant le décret n°87-997 d 10 décembre 1987 relatif particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la Sécurité routière

Nous déplorons l'absence de Mme Merli de la DSCR.

La CGT rejoint nos observations sur les questions de limitation du vivier par l'effet d'exigence du permis A, renforçant la discrimination hommes/femmes et limitant les détachements, avec comme conséquences de nouvelles difficultés d'organisation des examens.

Nous avons aussi dénoncé que cette réforme qui modifie le statut aurait pu intégrer le reclassement dans le nouvel espace statutaire (NES) et régler quelques difficultés comme la limitation du nombre de passage de l'examen professionnel d'accès de la 3^{ème} classe à la 2^{ème} classe du corps.

Nous avons également rappelé notre ferme opposition au transfert de la DSCR au ministère de l'Intérieur. A signaler que sur ce point, FO et l'UNSA ont soutenu le projet en l'état. Une belle occasion manquée d'enranger quelques indices supplémentaires avec le NES.

La CFDT et la CGT ont voté CONTRE, UNSA et FO avec l'administration ont voté POUR.

Point n°4 : Projet de décret modifiant le décret n°2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique. Le débat a été rapide, chaque organisation dénonçant au travers de la création du RIF (Registre international français). la mise en œuvre d'un pavillon de complaisance. **L'ensemble des organisations a voté contre par principe et par continuité de nos expressions passées sur le RIF**